

## Directives particulières en raison de la COVID-19

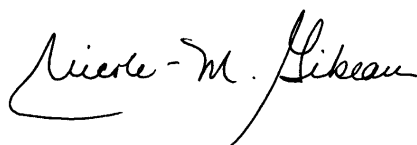
1. Les mesures mises en place par le ministère de la Justice sur les seules activités d'urgence retenues s'appliquent jusqu'à nouvel ordre; les audiences se tiendront à huis clos;
2. À compter de ce jour, **toutes demandes non contestées**, notamment les remises et la reconduction des ordonnances de sauvegarde, les prolongations de délai seront transmises par courriel à l'adresse suivante : **palaisvalleyfield@justice.gouv.qc.ca** au plus tard à 17 heures la veille d'une journée de pratique. Elles seront traitées pendant la journée de pratique par la ou le greffier spécial et par les juges siégeant lors de ces journées;
3. Lors des journées de pratique, toute **demande de gestion** impliquant moins de trois participants se tiendra par voie téléphonique à compter de 11 heures. L'avis de gestion devra indiquer le nom et le numéro de téléphone de chacun des participants de même que les informations suivantes pour joindre la conférence Bell;
4. Lors des journées de pratique, toute **demande de gestion** impliquant quatre participants et plus de tiendra par voie téléphonique à compter de 12 heures. L'avis de gestion devra indiquer le nom de chacun des participants de même que les informations suivantes pour joindre la conférence Bell :

1-855 878-4577 (sans frais); ou

514 736-8219 (des frais peuvent s'appliquer)

Le numéro de conférence : à confirmer (dans les plus brefs délais)

5. D'autres directives pourraient être émises dans le but d'éviter la présence des personnes au palais de justice.



Nicole-M. Gibeau, j.c.s.  
Juge coordonnatrice pour les districts  
de Beauharnois et Iberville